

Accueil de Loisirs

Organisation et inscription Mercredis et Vacances Scolaires



L'Accueil de Loisirs est accessible aux enfants de 4 ans révolus à 12 ans, toute l'année, et ouvert aux jeunes de 12 ans à 14 ans pour les sorties des vacances scolaires et l'été.

Mercredis

- + Inscription au choix :
 - * repas et après-midi (12h00-17h00)
 - * après-midi (14h00-17h00)
 - * péri-accueil le soir (17h00-18h30) sans inscription
- + Prise en charge :
 - * les enfants scolarisés aux écoles maternelle et élémentaire Jules Ferry sont pris en charge par le personnel encadrant, dès 12h00, aux écoles.
 - * les enfants de l'école Notre Dame sont pris en charge à 12h00 à la salle Saint Charles.
- + Un accompagnement des enfants à leurs activités sportives est proposé*.

*Ce dispositif permet aux enfants inscrits aux associations sportives de la commune, de participer aux activités le mercredi après-midi. Un animateur accompagne et/ou récupère l'enfant sur le lieu de son activité (entre 13h45 et 17h00) avec le véhicule communal.

Vacances Scolaires et fin août

- + Inscription au choix :
 - * activités loisirs (9h00-12h00/14h00-17h00)
 - * repas (12h00-14h00)
 - * péri-accueil (7h15-9h00/17h00-18h30) sans inscription
- + Inscription à la journée ou à la semaine complète (Toussaint, Noël, Hiver et Printemps et dernière semaine d'août) (déduction si un jour férié).

Il n'y a pas d'accompagnement aux activités sportives lors des vacances.



Vacances d'été

- + Inscription au choix :
 - * pour les 4-11 ans : semaine activités loisirs (9h00 -12h00 /14h00 -17h00) (sortie piscine et journée pique-nique incluses)
 - * repas (12h00-14h00)
 - * péri-accueil (7h15-9h00/17h00-18h30) sans inscription
 - * pour les 12-14 ans : ateliers tous les après-midi et sortie de la semaine
- + Inscription à la semaine uniquement au mois de juillet et début août (déduction si un jour férié) pour les 4-11 ans (pas d'inscription à la journée possible).
- + Séjours pour les 5-14 ans et grande sortie pour les 4-16 ans (sur fiche de préinscription uniquement, disponible en Mairie et sur le site internet de la commune).

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

La Mairie – 22 rue des Provinces
53410 Saint Pierre la Cour

Tel : 06.46.24.52.60 (Service Enfance Jeunesse) ou 02.43.01.80.12 (Mairie)

Mail : mairie@saintpierrelacour.fr

Internet : saintpierrelacour.fr/ portail famille / « nous contacter »

Modalités d'inscription et d'annulation :

Pour inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs, connectez-vous sur le portail famille dans l'espace « activités » de votre compte personnel. Si un des services souhaités n'est pas disponible, contactez-nous par téléphone via la rubrique « nous contacter » sur votre portail, pour en demander l'ouverture.

Si vous n'avez pas ouvert de compte sur le portail famille, merci de nous transmettre rapidement une fiche sanitaire complète et signée en Mairie (document disponible en Mairie ou sur le site internet de la commune). Un code abonné et un guide de fonctionnement vous seront alors transmis afin de créer votre compte et de procéder aux inscriptions.

Attention au respect des délais d'inscription et d'annulation.

Vous pouvez inscrire ou annuler votre inscription directement sur le portail famille dans le respect des délais pour :

Le mercredi : au plus tard le vendredi de la semaine précédente.

L'ensemble des petites vacances : au plus tard le mercredi précédent pour l'ensemble des vacances scolaires suivantes.

L'ensemble de l'été : au plus tard jusqu'au dernier samedi du mois de juin pour l'ensemble des semaines de juillet/août et jusqu'au vendredi de chaque semaine précédente pour les repas.

En cas de non-respect des délais, l'inscription ou l'annulation sera refusée ou des pénalités seront facturées par jour de présence sans inscription.

Seules les absences pour raison médicale ne seront pas facturées, sur présentation d'un certificat médical. Toute autre absence de l'Accueil de Loisirs au cours de la journée devra être justifiée par écrit à la direction.

Modalités de paiement :

La grille tarifaire est disponible sur le portail famille ou sur le site internet de la commune saintpierrelacour.fr

Si vous êtes non-imposables, pensez à fournir obligatoirement les derniers avis d'impôts sur les revenus des deux parents. Les tarifs non imposables ne seront appliqués qu'à réception de ces documents.

La facture vous parviendra le mois suivant et devra être réglée à la Trésorerie de Laval (adresse indiquée sur vos factures). Le prélèvement automatique peut-être mis en place, pour cela, merci de nous fournir un RIB en Mairie.

Si vous avez déjà adhéré au prélèvement automatique, le prélèvement sera effectué à la date indiquée sur vos factures.

Si vous utilisez des tickets CAF, MSA, Césu, chèques vacances, vous devez effectuer le règlement directement à la Trésorerie de Laval, dans les 8 jours suivant la réception de votre facture.



N'OUBLIEZ PAS DE :

- ✚ Respecter les délais d'inscription et /ou de préinscription au risque de voir votre demande refusée.
- ✚ Remplir la fiche sanitaire, celle-ci est obligatoire et est à renouveler tous les ans (valable de juillet à juillet).
- ✚ Fournir l'avis de non-imposition si vous êtes concernés.
- ✚ Mettre des vêtements adaptés pour les activités manuelles et sportives : manteau de pluie, casquette, crème solaire, gourde, sur lesquels les noms et prénoms de votre enfant seront inscrits.
- ✚ Apporter, pour la sieste des plus jeunes, un duvet et/ou un petit oreiller et un petit doudou pour ceux qui en ont besoin, dans un sac sur lesquels les noms et prénoms de votre enfant seront inscrits.
- ✚ Un projet pédagogique est réalisé avec l'équipe d'animation et réévalué chaque année. Ce projet est accessible sur le site internet de la commune.